

Résultats de l'enquête de coûts 2013 en EHPAD

Dans la continuité de l'enquête de coûts conduite en 2013 sur les données 2012, la DGCS et la CNSA ont confié à l'ATIH la réalisation d'une enquête de coûts en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur les données comptables et administratives 2013.

L'enquête de coûts consiste à retraiter les données comptables de l'année écoulée des EHPAD participants. Ces établissements répartissent leurs charges selon un découpage préétabli par activité qui permet de mesurer les coûts réels de chacune d'entre elles. Ces activités, définies en concertation avec les acteurs du secteur, sont : les soins dispensés, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, l'organisation du lien social, la restauration, la blanchisserie et l'hôtellerie générale. L'enquête s'affranchit du découpage par sections tarifaires.

EHPAD ciblés dans l'enquête

Sur 1 378 EHPAD tarifés au Gir moyen pondéré soins (GMPS) et ayant effectué une coupe Pathos en 2010, 2011 ou 2012, 105 établissements ont participé à l'enquête. Cet échantillon représente l'éventail complet des options tarifaires, des statuts juridiques et des tailles d'établissements.

Les établissements de l'échantillon ont bénéficié d'un accompagnement individuel, d'une formation collective et d'une compensation de 10 000 €. Chaque EHPAD disposera avec cette enquête de ses coûts par activité comparés aux coûts des EHPAD de chaque option tarifaire.

Périmètre du coût calculé

Le coût calculé est **un coût à la place en hébergement permanent supporté par les résidents et leur famille, les conseils départementaux et l'Assurance maladie**. Il intègre les données relatives aux dépenses de soins de ville¹ mises à disposition par la CNAMTS.

Le coût estimé est représentatif des 1 378 EHPAD du panel. Il tient compte des caractéristiques suivantes : l'option tarifaire, la zone géographique, le Gir moyen pondéré, les profils de soins et la part de résidents de plus de 80 ans. **Les charges financières et les charges de structure immobilière sont exclues de ce coût estimé.**

Estimation du coût 2013 à la place

Le coût 2013 (soins de ville inclus et hors charges financières et de structure immobilière) supporté par l'ensemble des financeurs est estimé à **37 043 €** annuels par place soit 101 € par jour.

Un rapport présentant l'ensemble des résultats de l'enquête de coûts sur les données 2013 sera publié prochainement sur les sites Internet de l'ATIH et de la CNSA.

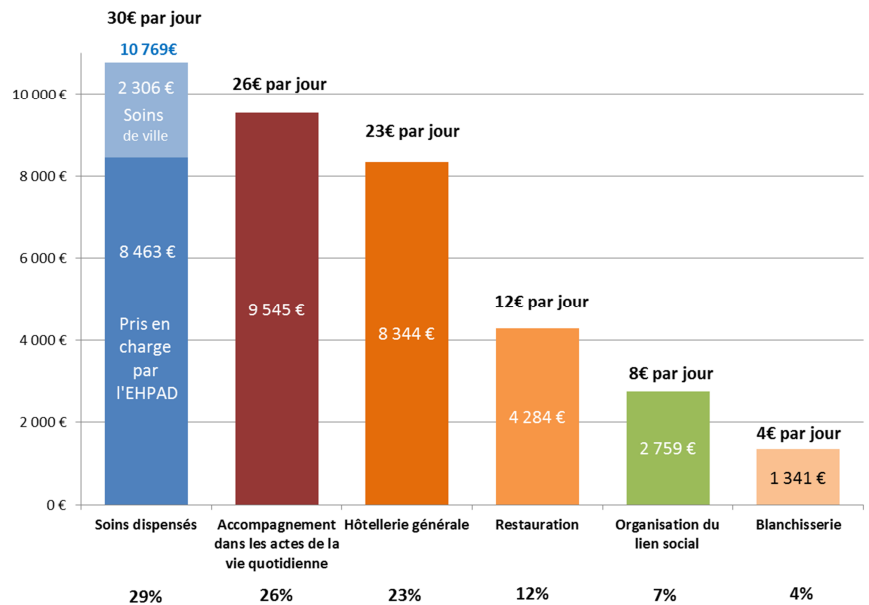
La comparaison avec le coût issu de l'enquête sur les données 2012 ne peut se faire directement. Les EHPAD ciblés dans les deux enquêtes ne sont pas les mêmes. Il est donc nécessaire d'effectuer des traitements statistiques afin de comparer les coûts.

¹ Dépenses de soins de ville en montants « base de remboursement », pour les dépenses de médicaments, médecins généralistes, auxiliaires médicaux, produits et prestations (LPP), actes de biologie, actes d'imagerie courants (donc hors hospitalisations et transports).

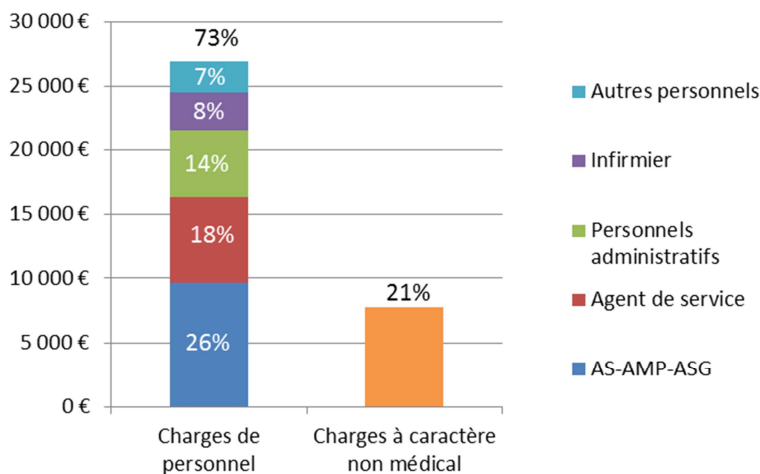
La décomposition du coût 2013 à la place selon les activités principales

29% - part de l'activité « **Soins dispensés** » dans le coût annuel à la place

26% - part de l'activité « **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne** » dans le coût annuel à la place



Les principaux postes de charges



Le premier poste de charges est celui des **charges de personnel**. Il représente **73 %** du coût annuel à la place (26 960 €). Les dépenses relatives aux aides-soignants, aides médico-psychologiques, assistants de soins en gérontologie correspondent à 26 % du coût annuel à la place (9 617 €).

Le second poste est celui des **charges à caractère non médical** (alimentation, blanchisserie, nettoyage, combustibles et carburants, énergie et fluides...). Il représente **21 %** du coût annuel à la place (7 795 €).

Autres personnels : masseur-kinésithérapeute, médecin généraliste, animateur...

Perspectives

Une étude nationale de coûts (ENC) sur l'année 2015 est actuellement en cours. Son objectif est le calcul d'un coût par résident accueilli en hébergement permanent. Les EHPAD participants collectent des informations sur l'état de santé de chaque résident en plus du retraitement de données comptables. Ils ont été formés fin 2014 et bénéficient tout au long de l'étude d'un accompagnement individuel. Ces EHPAD pourront percevoir en contrepartie une compensation d'environ 30 000 €.

Le **recrutement des EHPAD pour l'étude 2016** est lancé. Pour postuler ou obtenir des renseignements concernant cette étude, contactez l'ATIH à l'adresse suivante : enquete.ehpad@atih.sante.fr.

En savoir plus :

- ATIH - Les coûts des prises en charge en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes 2012 – juillet 2014
- ATIH - Enquête de coûts 2013 en EHPAD. Guide méthodologique – mars 2014
- ATIH - Étude nationale de coûts en EHPAD. Guide méthodologique – juillet 2014

Ces documents sont téléchargeables en ligne sur le site de l'ATIH.